



19 mai 2016

Assemblée générale
EXTRAIT du Procès-verbal
de l'assemblée générale du 18 mai 2016
À 12 h 30 au local D-415

5. Plan de redressement de la cafétéria

PROPOSITION 1

Que le SEECLG exige :

de la part des rédacteurs du *CLG à la Une*, une rectification qui devra paraître avant la prochaine dépêche et qui affirmera qu'il y a eu une erreur de leur part, que le « comité des usagers de la cafétéria n'a pas exprimé son soutien aux mesures proposées par l'administration de la Coop », mais qu'il a « plutôt exprimé son soutien concernant la mise sur pied d'un plan d'action visant à maintenir le service de la cafétéria ».

Adoptée

PROPOSITION 2

- *Attendu que la cafétéria est un service fondamental du collège dont la qualité doit être relevée ;*
- *Attendu qu'il est flagrant que les employé-e-s de la cafétéria sont dévoué-e-s à leur travail et nous offrent un service à la clientèle impeccable ;*
- *Attendu que ces employé-e-s sont aussi vu-e-s comme des collègues dont les professeurs sont solidaires ;*
- *Attendu qu'il est hors de question que le nombre d'heures de travail par semaine des employé-e-s soit diminué ou que la masse salariale soit « réduite », ce qui serait une attaque frontale à des emplois traditionnellement féminins qui sont déjà dévalués à outrance ;*
- *Attendu que la qualité de la nourriture offerte à la cafétéria s'est dégradée depuis plusieurs sessions ;*
- *Attendu qu'une offre démesurée de bonbons, de chocolats, de croustilles et de boissons sucrées est apparue à l'intérieur de la cafétéria, dénaturant les objectifs d'une cafétéria disant « respecter la politique alimentaire et la lutte contre la malbouffe », ce qui n'est visiblement pas le cas ;*
- *Attendu que la direction du collège fait la promotion de valeurs humanistes dans son plan stratégique de développement ;*

Que le SEECLG affirme :

1. Son soutien aux employé-e-s de la cafétéria, au maintien complet de leurs conditions de travail ;
2. La responsabilité première de l'employeur de la Coop quant au déclin alarmant de la qualité nutritionnelle et à la variété des aliments offerts, aliments orientés vers la malbouffe ;
3. Sa volonté d'obtenir des produits plus nutritifs, plus variés et moins chers, notamment puisque la cafétéria doit desservir efficacement les étudiants ;
4. Son désir de se servir plus souvent à la cafétéria, désir qui n'est proportionnel qu'à la qualité nutritive des aliments offerts ;
5. Sa volonté d'être partie prenante des développements concernant la cafétéria et son offre alimentaire.
6. Son refus de voir arriver des bannières commerciales à la cafétéria.

Adoptée



Michel Milot
Président



Isabelle Pontbriand
Vice-présidente



Stéphan Gibeault
Secrétaire et trésorier